RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cada | Commission d'accès aux documents administratifs

DECISION

D2026-27

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION D'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment l'article R. 341-9 ;

DECIDE

Article 1 : Madame Ophélie THIELEN, première conseillère du corps des Tribunaux administratifs et des Cours administratives d'appel, est nommée rapporteure générale adjointe auprès de la Commission d'accès aux documents administratifs, à compter du 1er septembre 2026.

Article 2 : Délégation est donnée à Madame Ophélie THIELEN, rapporteure générale adjointe de la Commission d'accès aux documents administratifs, à l'effet de signer, au nom du président de la Commission, toutes réponses aux demandes d'avis et de consultation, à l'exception de celles inscrites en parties I et II du rôle ou prises en application de l'article R. 341-5-1 du code des relations entre le public et l'administration.

Fait à Paris, le 1er septembre 2026



Bruno LASSERRE